

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUILLET 2017

Compte-rendu affiché le : 13 juillet 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 13 juillet 2017

N° 17-08-08

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2017

OBJET :

**Régie Service Animation :
conditions gratuites**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 27**

Secrétaire de séance : Valérie BLANCHARD

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Alain BLANCHARD - Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Joëlle VILLEMAGNE à Jean Yves CHARBONNIER – Catherine COMBE à Muriel ORIOL – René THELISSON à Olivier PERRET – Odile CLAVIERES à Gérard RIBOT – Lionel CANNOO à Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE à Dominique PAULMIER – Fabienne MULARD à Alain BLANCHARD – Geneviève NIGAY à Francis LEMERCIER – Mireille PAULET à Daniel DUCROS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170712-17_08_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2017

Publication : 13/07/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

REGIE SERVICE ANIMATION : CONDITIONS GRATUITÉS

Mme Muriel ORIOL, adjointe au maire, chargée de l'animation rappelle que le conseil municipal a fixé les tarifs des visites guidées, animations ludiques, ainsi que des entrées en cas de groupes, à savoir, pour :

- les visites guidées de la roseraie (délibération du 02 octobre 2008) avec une gratuité pour 20 adultes payants,
- les animations ludiques à la roseraie (délibération du 15 novembre 2012) avec une gratuité pour 20 animations payantes et gratuité pour les accompagnateurs,
- les entrées au mini-golf pour les groupes avec des enfants de plus de 6 ans et les adultes (délibération du 09 avril 2015), aucune gratuité,
- les visites guidées de la provence en miniature (délibération du 01 mars 2012) avec une gratuité pour 20 adultes payants, gratuité pour les accompagnateurs de groupes enfants et scolaires, ainsi que pour les écoles de Saint-Galmier.

Afin d'harmoniser les gratuités pratiquées pour ces différentes visites guidées, animations ludiques et entrées, il est proposé d'accorder :

- une gratuité au responsable de groupes pour les visites guidées de la roseraie et de la provence en miniature, et l'activité mini-golf,
- une gratuité par groupe pour les animations ludiques,
- de maintenir la gratuité de la provence en miniature pour les accompagnateurs de groupes enfants et scolaires ainsi que pour les écoles de Saint-Galmier,
- de maintenir la gratuité pour les accompagnateurs des animations ludiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le principe d'une gratuité au responsable de groupes pour les visites guidées de la roseraie et de la provence en miniature et l'activité mini-golf,
- **APPROUVE** le principe d'une gratuité par groupe pour les animations ludiques,
- **CONFIRME** le maintien de la gratuité des visites guidées de la provence en miniature aux accompagnateurs de groupes enfants et scolaire ainsi qu'aux écoles de Saint-Galmier,
- **CONFIRME** le maintien de la gratuité pour les accompagnateurs des animations ludiques.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170712-17_08_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2017
Publication : 13/07/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 juillet 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.